

Le 8 septembre 2016

**Stella Leney, Ad. E.**  
Directrice principale – Environnement  
et affaires corporatives  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montreal (Québec) H2Z 1A4

**N/Référence : C-5292**

**Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après *Loi sur l'accès*)**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courriel du 9 août 2016, dans lequel vous nous demandez :

1. « *Obtenir copie de tout document que détient Hydro-Québec c'est-à-dire plus précisément la déclaration annuelle d'intérêts de tous les avocats des Affaires juridiques depuis 2014 et également copie de tout document me permettant de voir la nouvelle procédure d'appel de propositions restreinte en matière de services juridiques.* » (sic)

En ce qui concerne la déclaration annuelle d'intérêts, nous vous informons qu'elle est remplie et signée par tous les avocats de la direction principale Affaires juridiques d'Hydro-Québec depuis 2015. Cette procédure a été systématisée à la suite de la recommandation formulée dans le rapport de la vérification interne portant sur l'octroi des mandats à des cabinets d'avocats externes. Elle a pour objectif de permettre à Hydro-Québec d'être informée si des avocats de la direction principale Affaires juridiques détiennent des intérêts dans des cabinets externes et de mettre en place, le cas échéant, toutes les mesures de contrôle requises lors de l'octroi et la gestion des mandats à des cabinets d'avocats externes. Vous trouverez ci-joint copie du formulaire.

En réponse au deuxième aspect de votre demande, vous trouverez ci-joint la procédure d'appel de propositions restreint pour les services juridiques externes.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels.

  
Stella Leney

P. J.